



# réseau spécial

Volume 35 no 11 — 9 juillet 2015

## AFFICHAGE

### LISTES DES EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES

Le 8 juillet dernier, Hydro-Québec vous a fait parvenir un message via votre boîte courriel. Celui-ci vous mentionne que les listes des employés permanents et temporaires sont présentement accessibles sur *Intranet*. Par conséquent, ces listes ne seront pas affichées comme par les années passées (au 1er mai de chaque année), tel que le prévoit l'article 19.22 A) de notre convention collective.

Nous vous informons que nous avons convenu d'une entente qui expire le 31 décembre 2018 concernant l'affichage sur *Intranet* des listes d'ancienneté et de durée de service. Il est important de noter qu'avec cette version électronique, une mise à jour est maintenant possible à tous les trois (3) mois et que vous avez accès, tout au long de l'année, à une liste provinciale et à une liste régionale subdivisée par quartiers généraux; cela facilite grandement les recherches.

Nous vous demandons de signaler à HQ, ainsi qu'à votre structure syndicale, toute erreur ou anomalie suite à l'implantation de cette nouvelle version, et ce, au plus tard dans les quarante-deux (42) jours suivant la date d'envoi du message électronique d'HQ, soit le 8 juillet 2015.

Syndicalement,

**Fiers de notre passé**  
**MAÎTRES DE NOTRE AVENIR**

**Richard Perreault,**  
Président provincial

**Sylvain Dubreuil,**  
Secrétaire général